



36 Bd de Stalingrad  
24150 LALINDE

Tel : 05 53 73 56 20  
Fax : 05 53 73 56 21  
Mail : ccbdp@ccbdp.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BASTIDES DORDOGNE -PERIGORD**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 64  
Présents : 58  
- Titulaires : 53  
- Suppléants : 5  
Procurations : 3  
Votants : 61  
Pour : 61

L'an deux mille dix-neuf, le neuf Avril, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES des BASTIDES DORDOGNE-PERIGORD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Jacques Brel, à LALINDE, sous la Présidence de Monsieur Christian ESTOR.

Date de convocation : 29/03/2019

**PRESENTS** : CALES Michel, COUILLARD Jean-Philippe, DEGUILHEM Thierry, MENARD Ghislaine, MORTEMOSQUE Dominique, MERCHADOU Alain, BALSE Maryse, LANDAT Sébastien, DESMAISON Bruno, DELFOUR Paul-Mary, SELOSSE Jean-Marie, CHAVAL Jean-Marie, MOURET Gérard, LAFAGE Jean-Louis, ROUGIER Robert, BOURRIER Christian, VERGEZ Christine, ESTOR Christian, PONS Catherine, COUDERC Michel, DROUILLEAU Anne-Marie, LAMBERT Gilbert, BOULLET Jérôme, BLANCHET Michel, TESTUT Thierry, GOUIN Jean-Marc, FAUGERES David, GOUJON Annick, CHIES Mérico, MONTEIL Jean-Claude, REGAMEY Nicole, PRETRE Jean-Pierre, MASNERI Patrice, CRESPO Christian, DANIEL José, DUPPI Fabrice, SEGALA Daniel, GRIMAL Christine, BONAL Pierre, ARMAND Marie-Thérèse, BOURLA Benoît, GRIMAL Daniel, MERILLOU Serge, MARTY Jean-Gabriel, DELAYRE Alain, RENOUX Denis, ALARY Carole, WROBEL Yves, CANZIAN Jean, CHANSARD Gérard, HEYRAUD Jean-Pierre, LAVILLE Philippe, PISTORE Magalie, CHASSAGNE Éric, KUPCIC Roland, MARTIN Gérard, BRUNAT Jean-Marie, FRIGOUT Nathalie.

**n° 2019 - 04 – 01.e1**

**OBJET :**

**Vote du Taux de C.F.E.  
(Cotisation Foncière  
des Entreprises)  
pour l'année 2019**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord a, depuis sa création en 2013, pour régime fiscal, la fiscalité professionnelle unique, FPU.

Il précise que depuis 2016, le taux de CFE a été fixé à 25.95% pour équilibrer le budget compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de l'augmentation des charges de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe et vote le taux de CFE à 25.95% pour 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Lalinde, le 10 avril 2019

Le Président,

  
Christian ESTOR



AR PREFECTURE

024-200034833-20190409-2019\_04\_01E1-DE  
Regu le 10/04/2019